

MODE D'EMPLOI INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

organisé par le COREGIM

le samedi 23 juin 2018

sur l'avenue Claude REGAUD 75013 Paris

TARIFS : Stand longueur 2 m x largeur 2 m

Prix habitants XIIIème arrondissement.....15 euros les 2 ml

Prix habitants hors XIIIème arrondissement.....20 euros les 2 ml

Prix sans réservation le matin même.....25 euros les 2 ml

(Sous réserve de disponibilité d'emplacement avant **08h30**) prévoir photocopie carte d'identité

POUR VOUS INSCRIRE :

1ère étape :

- Imprimez l'attestation / inscription "Vide grenier" (2 pages) ci-dessous.

2ème étape

- Remplissez lisiblement tous les champs de l'attestation / inscription "Vide grenier" la signer et signer la charte/règlement qui tient lieu d'acceptation.

3ème étape

- Placez sous enveloppe timbrée au tarif en vigueur :

- l'attestation / inscription "Vide grenier" signée

- la charte/règlement signée.

- joignez la photocopie de votre pièce d'identité en cours de validité :

Carte nationale d'identité recto/verso

ou Titre de séjour recto/verso

ou passeport.

- joignez un justificatif de domicile pour les habitants du 13^{ème} arrondissement

- **N'OUBLIEZ PAS** de joindre votre paiement par chèque libellé à l'ordre du COREGIM selon le tarif ci dessus.

La photocopie de permis de conduire n'est pas acceptée.

4ème Etape

Adressez le tout **avant le 18/06/18 (le timbre de la poste faisant foi)**

Association COREGIM
Vide-greniers
60 bis Boulevard Masséna
75013 PARIS

IMPORTANT : AUCUN CHEQUE N'EST ENCAISSE AVANT LE VIDE-GRENIER

- Une confirmation de votre réservation et paiement vous sera adressée par email après réception de votre dossier complet seulement à partir du **1^{er} juin 2018**.

- **Si vous souhaitez recevoir une confirmation par courrier postal, veuillez joindre une enveloppe timbrée à votre nom pour retour de la réservation.**

- L'emplacement vous sera délivré le jour de la manifestation sous la tente organisation avec votre badge "EXPOSANT" dont le port est obligatoire pendant toute la manifestation.

- L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de très mauvaise météo (voir règlement du vide grenier joint).

ORGANISATEUR : Association Conseil des résidents du
Groupe d'immeubles Masséna
ADRESSE : 60 bis Boulevard Masséna 75013 PARIS
Siret N° 792 332 132 00010

ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE-GRENIERS
Personne Physique majeure – NON PROFESSIONNEL

se déroulant le **samedi 23 juin 2018**
sur l'Avenue Claude REGAUD Paris 75013

VEUILLEZ REMPLIR TOUS LES CHAMPS

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le/...../..... à Ville : département :

Adresse :

CP : Ville :

Titulaire de la pièce d'identité (CNI / PASSEPORT¹) N°:

Délivrée le :/...../..... par :

N° de téléphone portable (**obligatoire sous peine de refus d'inscription**) :-.....-.....-.....-.....

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant(e) ou professionnel de la brocante et/ou antiquaire ;
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code du commerce) ;
- de non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code pénal).
- **accepter de ne pas être remboursé si je me désiste, si j'annule ma réservation ou si je ne me présente pas avant 08h30 le jour du vide grenier.**

Fait à le
Signature

Ne pas oublier de signer le règlement au verso

Ci-joint règlement de euros, pour une longueur d'emplacement de ml.

 Installerez-vous une tente (barnum) sur votre emplacement ? OUI NON
Si oui quelles sont les dimensions (en mètres) : x mètres.

IMPORTANT : L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription si les dimensions de la tente ou barnum sont incompatibles avec l'implantation du vide greniers et pour raisons de sécurité.

OBLIGATOIRE : Joindre avec votre attestation – inscription

- Photocopie de votre carte nationale d'identité française **recto/verso**, ou Titre de séjour **recto/verso** ou votre passeport (avec photo), **en cours de validité**.
- Photocopie d'un justificatif de domicile pour les habitants du XIIIème arrondissement.

Les photocopies de permis de conduire ne sont pas acceptées

Souhaitez vous recevoir confirmation et validation de votre emplacement par :

- courrier (***nous adresser vos pièces avec une enveloppe timbrée à votre adresse***)
- par email :@.....

Écrire lisiblement en lettres capitale

POUR L'INSCRIPTION prière de renvoyer la présente attestation/inscription + les pièces obligatoires à l'association COREGIM avant le **18/06/2018** minuit. **IMPORTANT :** Cette attestation remise à l'organisateur sera jointe au registre pour remise au Maire de la commune d'organisation.

¹ Rayer la mention inutile

(à joindre impérativement avec votre demande d'inscription)

CHARTE ET REGLEMENT DU VIDE-GRENIERS du 23 juin 2018

Seuls les objets personnels ou usagés, ou des produits autres qu'alimentaire confectionnés par soins en tant que particuliers peuvent être vendus

INTERDICTIONS

- La vente des animaux vivants n'est pas autorisée. Les objets en peau d'animaux ne le sont, que selon ce qui est légal.
- **Les professionnels ne sont pas acceptés sur le vide-greniers.** Toute fausse déclaration ou tentative de fraude quant à son statut de professionnel entrainera le retrait pur et simple de l'exposant de la manifestation sans remboursement.
- La vente d'articles de contrefaçons est **STRICTEMENT** interdite.
- Aucune buvette ou restauration ne sont autorisées sur le site autre que celles de l'organisation.
- Interdiction stricte de se garer en double file après l'heure d'installation limitée à 07h00, de se garer ou positionner son stand de façon sauvage, en dehors des marquages au sol ou voie réservées aux pompiers.

NOUS VOUS REMERCIONS :

- De maintenir un bon voisinage, notamment durant l'installation.
- De débarrasser votre place des invendus à l'heure dite, soit 18h00 et de laisser un espace net, et propre. **Un chèque de caution peut vous être demandé lors du contrôle des exposants dans la journée.**
- De vous soumettre à tout contrôle qu'effectueraient les organisateurs ou les services compétents.

AUTRES DISPOSITIONS

- Votre inscription devient définitive seulement après réception de l'attestation – inscription vide-greniers dûment remplie et signée, la copie de votre pièce d'identité et du paiement de la contribution à votre emplacement. A réception de ces pièces et selon votre choix lors de l'inscription vous recevrez un mail de confirmation ou un bon de validation par courrier (si vous avez fourni une enveloppe affranchie au tarif postal en vigueur pou réponse).

- L'organisateur **NE REMBOURSERA AUCUNE INSCRIPTION en cas de désistement/annulation de votre part. La somme versée pour l'emplacement n'est pas récupérable et ce, quelque soit le motif.**
- L'exposant sera considéré comme démissionnaire à **partir de 08h30** et l'organisateur disposera de son emplacement sans qu'il puisse obtenir remboursement du paiement de sa réservation.

- Le jour de l'évènement, vous devez vous présenter au stand organisation **avant 08h30** pour récupérer votre numéro d'emplacement et votre badge exposant. **Sans badge exposant aucune installation ne sera possible.**
- L'équipe de l'association organisatrice effectuera un contrôle durant le montage des stands et plusieurs fois dans la journée. Elle se tient à votre disposition pour toute difficulté rencontrée, notamment dans le cas nécessitant une urgence. Les membres de l'équipe seront reconnaissables par leur gilet jaune fluo.
- Le déclarant, certifie ne pas avoir déjà participé à 2 ventes au déballage au cours de l'année civile et ne pas proposer à la vente des articles destinés au commerce pour les particuliers.
- L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par une personne ou une société ayant participé à une manifestation et qui ne se serait pas acquitté ou se serait acquitté partiellement des obligations lui incombant.
- Les exposants s'engagent aux mesures d'ordre et de police prescrites par les autorités et l'organisateur.
- De même, l'organisateur **se réserve également le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation** et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.
- Tout exposant participant à une altercation sur le vide greniers sera expulsé sur le champ par l'organisateur et sera exclu des prochains vide-greniers.
- L'organisateur **se réserve le droit, de refuser et de retirer de la manifestation tout exposant n'appliquant pas le présent règlement, vendant des articles interdits ou de contrefaçons, semant le trouble à l'ordre public dans la manifestation et pourra le cas échéant faire appel aux forces de l'ordre.**
- L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de mauvaise météo, pour un nombre de participants insuffisants ou pour toute raison de sécurité du site, des exposants et des visiteurs.
- L'organisateur n'est pas responsable des risques météorologiques.
- L'organisateur est souverain dans toutes les décisions qu'il peut prendre.
- **EN CAS D'ANNULATION** de la part de l'organisateur, l'ensemble des participants sera intégralement remboursé.

A....., le
Signature (*obligatoire*)

NE RIEN INSCRIRE DANS LA CASE CI-DESSOUS

RESERVE ORGANISATION

R.E.P

Pmt : Es

Ch

Cb